EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **29 avril 2011 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt neuf avril deux mille onze**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 22 avril 2011, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : **Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile SAUGUES, Monique BONNET, Djamel IBRAHIM-OUALI, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Havva ISIK, Simon POURRET, Pascal GENET, Patricia AUCOUTURIER, Cécile AUDET, Guy BALLET, Nicole BARBIN, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Carole COURTIAL, Anne COURTILLÉ, Michel FANGET, Roger GIRARD, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Isabelle LAVEST, Didier MULLER, Corinne NAJIM, Christine PERRET, Eric SEVRE, Bruno SLAMA, Jean-Philippe VALENTIN**

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : **Bernard DANTAL à Jacques LANOIR, Philippe BOHELAY à Alain BARDOT, Danielle AUROI à Roger GIRARD, Sandrine BERGEROT-RAYNAL à Simon POURRET, Jean-Michel DUCLOS à Alain LAFFONT, Chantal MERCIER-COURTY à Pascal GENET, Martine REMBERT-MANTELET à Odile VIGNAL, Yves REVERSEAU à Patricia AUCOUTURIER, Marie SAVRE à Corinne NAJIM, Louis VIRGOULAY à Christine DULAC-ROUGERIE**

Absent(e)s :

Secrétaire : **Sandrine CLAVIERES**

Monsieur Michel FANGET donne pouvoir à Madame Christine PERRET à partir de la question n°7.
Madame Nicole BARBIN, Messieurs Guy BALLET, Jean-Pierre BRENAS, Didier MULLER, Jean-Philippe VALENTIN quittent la séance après la question n° 9.
Monsieur Alain LAFFONT donne pouvoir à Madame Fatima CHENNOUF-TERRASSE à partir de la question N° 10.
A partir de la question n° 10, Monsieur le Maire confie la conduite des débats à Monsieur Alain MARTINET, Premier Adjoint.

Rapport N° 7

VENTE D'UN TERRAIN A L'ASSOCIATION VOYAGE ACCUEIL ET CULTURE

Rapporteur : Monsieur Dominique ADENOT

La mise en œuvre du Projet de Renouvellement Urbain des Vergnes prend en compte la réalisation du prolongement de la ligne A du tramway comme outil de désenclavement et d'ouverture avec son arrivée au cœur du quartier.

Compte tenu de la configuration des lieux, le tracé impacte l'actuel centre commercial dont l'état nécessitait de gros travaux de rénovation.

Un nouveau centre commercial va donc être reconstruit par l'EPARECA, entre les rues d'Aulteribe et du Château des Vergnes afin de permettre le transfert des commerces qui le souhaitent et l'accueil de nouveaux ; dès qu'il sera entièrement libéré, l'ancien centre commercial sera démoli pour permettre la réalisation des travaux du tramway et l'aménagement de la nouvelle place des Droits de l'Homme.

Des enquêtes d'utilité publique et de mise en compatibilité du POS se déroulent depuis le 4 avril et jusqu'au 6 mai 2011 sur le territoire de la commune, dont l'objet est précisément le projet du SMTC d'étendre la ligne de tramway pour une mise en service fin 2013, ce qui impose la 1ère phase de démolition de l'ancien centre commercial dès le début 2012.

Pour pouvoir tenir ces délais, le SMTC négocie à l'amiable le rachat des murs des commerces et des baux commerciaux.

La Ville a racheté en 2006 un local de 66 m², alors loué par l'association Voyage Accueil et Culture ; ce local doit être revendu fin 2011.

En raison de sa forme juridique, il n'est pas envisageable de faire bénéficier cette association d'un bail commercial et elle ne peut donc être relogée par l'EPARECA dans le nouveau centre commercial. L'association a l'intention de se réinstaller sur un autre site dans un bâtiment dont elle serait propriétaire.

Un accord pourrait être conclu avec cette association sur les bases suivantes :

1°- Elle quitte notre local, à l'amiable, avant la fin de la procédure d'expropriation, en acceptant la résiliation du bail commercial moyennant l'indemnité de 2 700 € fixée par les Domaines le 3 novembre 2010.

2° - La Ville lui propose d'acquérir au prix des Domaines soit 108 €/m² suite à l'évaluation des Domaines en date du 3 novembre 2010, un terrain constructible de 760 m² lui appartenant, Boulevard Kennedy, (parcelle AN n°141 pour partie) sur lequel l'AVAC devra construire son bâtiment dans les 30 mois de la vente.

3°- la Ville installera sur le terrain qu'elle lui vend un bâtiment modulaire d'une surface de 70 m² environ qu'elle lui louera au même prix que le local libéré soit 300 € par mois pour une période égale au maximum à la durée de la construction et limitée à 3 ans.

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'accepter la résiliation à l'amiable du bail commercial et la vente du terrain Boulevard Kennedy aux conditions précisées ci-dessus et autoriser Monsieur le Maire à signer les actes afférents.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à la majorité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 5 mai 2011

Pour le Maire et par délégation
L'Adjoint

Dominique ADENOT,